



**COMMUNE DE DOMALAIN**  
(Ille et Vilaine)

**CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2016**  
Compte-rendu de la réunion transmis aux Conseillers Municipaux

**2016-04-01 – Budget principal : Compte administratif 2015 - affectation de résultat**

Monsieur Daniel TESSIER, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Le compte administratif se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
<b>Dépenses</b>	1 385 035,49 €	1 635 596,93 €		1 635 596,93 €
<b>Recettes</b>	1 385 035,49 €	1 965 900,16 €	50 000,00 €	2 015 900,16 €
	<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>330 303,23 €</b>	50 000,00 €	<b>380 303,23 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
<b>Dépenses</b>	1 203 253,59 €	842 450,76 €		842 450,76 €
<b>Recettes</b>	1 203 253,59 €	1 267 546,76 €	242 923,11 €	1 510 469,87 €
	<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>425 096,00 €</b>	242 923,11 €	<b>668 019,11 €</b>

Monsieur Daniel TESSIER propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif et d'affecter l'excédent de fonctionnement de 380303.23€ comme suit :

- 330303.23€ au compte d'investissement 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
- 50 000€ au compte de fonctionnement 002 - excédent antérieur reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2015 tel que présenté.
- Affecte le résultat de fonctionnement comme proposé

**2016-04-02 – Budget principal : compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2016-04-03 – Vote des taux des impôts locaux**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Etant donné que les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement sont excédentaires,

Etant donné que pour 2016, il n'est pas prévu de lancer des grands travaux d'investissement,

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 15,73 %

Taxe Foncière Bâtie : 15,76 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 39,09 %

Appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui ont été notifiées, la recette fiscale prévisionnelle s'élèvera à la somme de 496418 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2016.

#### **2016-04-04 – Projet du deuxième Programme Local de l'Habitat 2016-2021**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Vu le programme local de l'habitat de Vitré Communauté approuvé le 18 septembre 2009 et rendu exécutoire le 13 janvier 2010 suite à l'avis favorable du Préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 mai 2014 décidant d'engager la procédure du Nouveau Programme Local de l'Habitat (2016-2021) ;

Une déclinaison en 4 orientations pour 17 actions :

- Des actions relatives à l'amélioration énergétique du parc existant occupé et au réinvestissement du parc vacant plus particulièrement dans les centre bourgs et cœurs de villes ;

- Des actions favorisant l'équilibre territorial et organisant le développement de la production neuve ;

- Des actions assurant la solidarité territoriale, l'accueil de nouveaux arrivants, et complétant l'offre à destination de tous les publics ;

- Enfin, des actions permettant de poursuivre l'accompagnement et l'animation de la politique locale de l'habitat.

Après présentation du PLH, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet du deuxième Programme Local de l'Habitat 2016-2021

#### **2016-04-05 – Lutte contre le frelon asiatique : prise en charge des 50% du coût de la destruction**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Vitré Communauté relance cette année sa campagne de lutte contre le frelon asiatique. Elle demande si notre commune prend en charge les 50% du coût de la destruction restant à la charge des particuliers et propriétés privées en 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de prendre en charge les 50% du coût de la destruction du nid de frelon asiatique.

### **2016-04-06 – Gratification des stagiaires**

Monsieur le Maire, Christian OLIVIER, expose :

Une délibération de 2007 gratifie les stagiaires sous certaines conditions (stage positif, convention tripartite). Manon ROOIJAKKERS a fait un stage de quatre semaines. Son stage s'est révélé très positif. Elle a donné un bon soutien à l'agent d'accueil. La délibération fixait la gratification de 10€ par jour. Pour Manon, elle est venue 18 jours. Cela fait 180€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de verser une gratification de 180€ à Manon ROOIJAKKERS.

### **2016-04-07 – Restaurant "le bon appétit" : Avenants**

Mr Christian OLIVIER, Maire, expose :

Des modifications ont été apportées lors des travaux du restaurant "le bon appétit".

Lot 2 – CCL : +362.87€ HT (habillage dessus tête de murs)

Lot 2 – CCL : +494.70€ HT (lambourdage)

Soit un montant total de 857.57€ HT

Le nouveau montant pour le lot est le suivant :

Lot 2 - CCL : 9898.56€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces devis

- autorise le maire à signer les avenants correspondants